

Par arrêté préfectoral, en date du 11 décembre 2024, Réussir le Périgord, est habilité officiellement à publier, pour l'année 2024 sur l'ensemble du département de la Dordogne, les annonces légales et judiciaires, les appels de candidature des Saïer. Par arrêté ministériel du 16 décembre 2024, le tarif d'un caractère des annonces légales est fixé pour l'année 2025 à 0,197 euro HT. Les règles de présentation sont celles prévues dans l'arrêté ministériel du 25 juillet 2014. Tél. 05 53 08 81 83 - Fax : 05 53 09 95 60 - [Info@reussirleperigord-legalis.com](mailto:Info@reussirleperigord-legalis.com)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025, le tarif forfaitaire des annonces légales est établi comme suit (HT) :	
<b>CONSTITUTION</b>	
Société anonyme (SA)	395 €
Société par actions simplifiée (SAS)	197 €
Société par actions simplifiée impersonnelle (SASU)	141 €
Société en nom collectif (SNC)	218 €
EARL, SELARL, Scop	147 €
EURL, SELARL, Scop	123 €
Société civile (Gaec, EARL, GFA, SCEA, SCM, SCP, Cnrs, Ssai)	220 €
Société civile immobilière (SCI)	189 €
<b>DISSOLUTION</b>	
Ordre	152 €
Autre	110 €
<b>NON-DISSOLUTION</b>	82 €
<b>MODIFICATION</b>	
FORPAIN 1	100 €
(transfert de siège social, mouvement des dirigeants ou administration, nomination/désignation de fonction, de co-administrateur, prorogation ou réduction de la durée)	
FORPAIN 2	135 €
(modification de capital social, mouvement sur l'actif ou l'objet social)	
FORPAIN 3	197 €
(modification de la dénomination, modification de la forme juridique, mouvement d'associé / cession de parts sociales)	
<b>CHANGEMENT DE NOM PATRONOMIQUE</b>	57 €

**AUCAPIE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 €  
Siège social : 229 avenue de l'Autocollable  
Centre commercial La Fenêtre  
RELISSAC  
630 344 511 RCS PERIGUEUX

**Modification du capital**  
Par décision du 12 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de 10 € par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :  
**Ancienne mention :**  
Capital social : 1 000 €  
**Nouvelle mention :**  
Capital social : 1010 €  
Pour avis,

**COMMUNE DE STE-CROIX**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Relative au projet d'alignement d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit «Les Prieurs»

Le maire de la commune de Ste-Croix, par son arrêté municipal n° 2025-0010 en date du 10 décembre 2025, a ordonné une enquête publique portant sur le projet d'alignement d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit «Les Prieurs». L'enquête se déroulera du mercredi 14 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026 à 17h. Pendant ce délai, le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Ste-Croix, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le mercredi, de 13h15 à 17h15.

M<sup>me</sup> Josette COUDERC, commissaire-enquêteur désignée, se tiendra à la disposition du public pour renseigner et recueillir les observations présentées au sujet du projet, à la mairie le mercredi 28 janvier 2026 de 16h à 17h. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être :  
- consignées sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie.  
- adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse : Mairie de Ste Croix, à l'attention du commissaire-enquêteur, 2 rue Jean Delpit, 24440 Ste-Croix et en précisant sur l'enveloppe la mention «Ne pas ouvrir» ou par courrier à l'adresse suivante : maire.stecroix-de-b@wanadoo.fr

Quatre jours avant le début de l'enquête et durant toute sa durée, l'arrêté municipal sera affiché en mairie et aux extrémités du chemin rural concerné.  
**Le maire, Francis MONTAUDOUIN**

**Etude de Mes MONTIEL, LAMOTHE, BONNEVAL, CANDAU**  
Notaires associés à Bergerac (Dordogne)  
34 Boulevard Victor Hugo

**SC 3B**  
Société civile au capital de 100€  
Siège : 9 rue des Pêcheurs  
33220 PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT  
RCS BERGERAC n°478 545 583

**Modification gérance**  
Suivant acte de notoriété reçu par Me Jean-Michel MONTIEL, Notaire à BERGERAC, 34, bd Victor Hugo, le 06/01/2017, et dans la société dénommée SC 3B, Société civile au capital de 100,00 euros et dont le siège social est situé à 9 rue des Pêcheurs 33220 PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT n°478 545 583 au RCS BERGERAC, il a été constaté le décès Monsieur Jean-Pierre BUSILLET, survenu à LIBOURNE (Gironde) le 30 novembre 2016 n'entrant fin à ses fonctions de gérant. Madame Sindy BUSILLET demeurant à PORT-SAINT-FOY-ET-PONCHAPT (33220) 155, Route du Briet et Mademoiselle Marie BUSILLET demeurant à PORT-SAINT-FOY-ET-PONCHAPT (33220) 146, Route du Briet, sont nommés gérantes de ladite Société.  
Pour avis

**JH**  
JURISOCHE  
Cabinet d'avocats  
Périgueux  
Tél. 05.53.08.08.51

**2IS**  
Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 69 rue Brihat-Savart,  
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD

**Avis de constitution**  
Par acte SSP en date à SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD (24) du 04/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société civile immobilière  
Dénomination sociale : « 2IS »  
Siège social : 69 rue Brihat-Savart, 24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD  
Objet social : L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance ; La construction, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, la mise en valeur, l'administration, la gestion de tous droits et biens immobiliers ainsi acquis ou édités dont elle aura la propriété ou la jouissance, ainsi que ceux dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit ; Plus généralement, l'exploitation par bail, location, meuble ou tout autre forme des biens appartenant à la Société et la réalisation de toutes opérations financières de caractère purement civil et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets, avec ou sans prise d'hypothèque sur le ou les immeubles, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX  
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Monsieur Jérémie DE-MARQUE et Madame Johanne MAVNA-DIER demeurant 95 route du grand bouff, 24470 SAINT-SAUD-LACOUSSEIE.  
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément à la majorité des 2/3 au moins du capital social dans tous les cas de cession et de transmission de parts sociales.  
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de PERIGUEUX.  
Pour avis, le gérant

**PERIGORD VERT TRAVAUX PUBLICS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 5.000,00 €  
Siège social : 95, chemin du Parc Charcoland, Saint-Crépin-de-Richemont 24310 Brantôme en Périgord  
RCS Périgueux 799 382 653

**SELARL CABINET D'AVOCAT GERIC RIVIERE**  
5, boulevard Georges Saumande  
24000 Périgueux  
RCS Périgueux 881 208 456  
c@riere-avocat.fr - 06.7.4.96.93.03

**Avis de transformation et transfert de siège**  
Par arrêté n°2025.12.038 en date du 08/12/2025, Madame le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de recensement des chemins ruraux de la commune, et a désigné, à cet effet, Monsieur Alain ANDRIEU, en tant que commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera durant 20 jours consécutifs, du mardi 6 janvier 2026 à 14h au lundi 26 janvier 2026 à 17h. Les pièces du dossier seront tenues à disposition du public à la mairie, 579 Route du Tilleul 24290 Les Farges, aux dates et heures habituelles d'ouverture et sur le site internet de la mairie <https://les-farges-en-perigord-noir.fr/>. Le public pourra consulter ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition en mairie ou les adresser par voie postale avec la mention «Monsieur le commissaire enquêteur», 579 Route du Tilleul 24290 Les Farges. Les observations pourront également être adressées par voie électronique avec comme objet «Enquête publique - recensement des chemins ruraux» à [mairie.les.farges@orange.fr](mailto:mairie.les.farges@orange.fr). Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie pour recevoir le public, lors des périodes suivantes :  
- Mardi 6 janvier 2026, de 14h à 17h  
- Mercredi 14 janvier 2026, de 14h à 17h  
- Lundi 26 janvier 2026, de 14h à 17h

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, sa durée et ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social resté fixé à la somme de 5.000,00 €. Transmission de l'associé unique à la cession des actions de la société civile est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Thierry DELAGE. Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la société est dirigée par Monsieur Thierry DELAGE en qualité de président, demeurant Les Trois Routes 67440 Pansol. Et outre, aux termes de ladite décision du 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de «Les Trois Routes 67440 Pansol» au «53, chemin du Parc, Charcoland, Saint-Crépin-de-Richemont 24310 Brantôme en Périgord» à compter du jour-même, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En outre, la société sera désormais immatriculée au RCS de Périgueux et non plus celui de Limoges.  
Pour avis, la Gérance

**MMG**  
Montaigne Monttravel  
COMMUNALTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTTRAVEL ET GURSON (CC MMG)

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI valant SCOT/ projet d'extension de carrières sur les communes de Saint-antoine-de-Breuilh et de Vélignes

En application des modalités de l'arrêté n°2025-0004, de M. le Président de la CDC MMG, en date du 24 novembre 2025, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la Communauté de communes Montaigne Monttravel et Gurson, pour une durée de 40 jours consécutifs, du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h, l'heure légale France Métropolitaine, aux fins de soumettre au public les dispositions du projet de déclaration de projet précité.  
L'enquête publique se déroulera au service administratif de la Communauté de communes Montaigne Monttravel et Gurson à Villéfranche-de-Lonchat - 58 Route des Etangs, siège de l'enquête.  
L'objectif unique de cette enquête sur la déclaration de projet porte sur les points suivants :  
- L'extension des zones Ng et NGT correspondant à un site d'extraction de matériaux, sur les communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et de Vélignes.  
- La mise en compatibilité du PLUI et l'étude L.111-9 associée à cette extension des carrières sur ces deux communes.  
M. Jacques MENUT, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Bordeaux, et M. Philippe CASTAGNE, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.  
Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés au service administratif de la CDC MMG à Villéfranche-de-Lonchat (58 Route des Etangs) siège de l'enquête publique, du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h.

Ainsi, chacun pourra prendre connaissance du dossier, d'acquies aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête dédié.  
Pendant toute la durée de l'enquête :  
- Un accès gratuit au dossier d'enquête sera ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, c'est-à-dire avant l'ouverture officielle de l'enquête.  
- Le dossier soumis à enquête pourra également être consulté sur le site internet de la CC MMG : <https://www.ccdmnmontaignemonttravelgurson.fr>.  
- Par courriel à l'adresse électronique [plui@ccdmng.fr](mailto:plui@ccdmng.fr).  
Ces correspondances devront être faites durant la durée légale de l'enquête publique, soit du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 17h, Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet <https://www.ccdmnmontaignemonttravelgurson.fr>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet <https://www.ccdmnmontaignemonttravelgurson.fr>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public, au service administratif de la CDC MMG, 58 Route des Etangs 24610 Villéfranche-de-Lonchat (58 Route des Etangs), et publié sur le site internet <https://www.ccdmnmontaignemonttravelgurson.fr> pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public, au service administratif de la CDC MMG, 58 Route des Etangs 24610 Villéfranche-de-Lonchat, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours, et horaires suivants :  
- Vendredi 23 décembre 2025 de 09h à 12h  
- Jeudi 08 janvier 2026 de 14h à 17h  
- Vendredi 23 janvier 2026 de 14h à 17h  
A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI valant SCOT/ l'extension de carrières sur les communes de Saint-Antoine-de-Breuilh et Vélignes pourra éventuellement être modifiée afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées joints à l'enquête publique, des observations ou propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. La déclaration de projet sera ensuite soumise à l'assemblée délibérante de la Communauté de communes Montaigne Monttravel et Gurson.  
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au service administratif de la CDC MMG à Villéfranche-de-Lonchat (58 Route des Etangs), et publiée sur le site internet <https://www.ccdmnmontaignemonttravelgurson.fr> pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**CERRANCE**  
.....  
**AVIS DE DISSOLUTION**

**EARL DES BARTHES**  
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 15 000 Euros  
Siège social : 1852 route de Dry 24130 Le Fleix  
N° RCS : Bergerac n°334 619 422

**Avis de dissolution**  
L'assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.  
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.  
Le lieu où toute correspondance doit être adressée, et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 1852 Route de Dry 24130 Le Fleix, siège de la liquidation.  
Madame Marie-Paule VERGNAUD, demeurant 1852 Route de Dry 24130 Le Fleix, a pris les fonctions de liquidatrice et s'est vu octroyer les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux, exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du Tribunal de Commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés.  
Pour avis, La liquidatrice

**SARLSTIC**  
(Sic Toqueville Immobilière & Commerciale)  
au capital de 11.736 €  
Siège social : 305, Route de Badalillac 24240 Mareuil en Périgord  
RCS Périgueux B 412 034 019

**Avis de dissolution amiable**  
L'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 21 décembre 2025, désignée en qualité de liquidateur M. PENE Hervé demeurant 14, avenue Victor Hugo à Le Bouscat (33110), et vice le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.  
Mention au RCS de Périgueux.  
Pour avis